



P.V. COMITE DIRECTEUR 18 MARS 2022

Présent-e-s : Mmes ALLARD, BARRÉ, BOURRY, CHAUMOITRE, GOURDON, GUY, MARTIN, PASTEAU (invitée), RAIMBAULT, SIONNEAU-TRIT et TURPIN.

MM. BOUSSEAU (en cours de réunion), CHALOPIN, CHARBONNIER, FOUCAULT, JADEAU, JURET, LEFRERE, LEGEAY, MARTIN (coopté), NICOLAS, POUTIER.

Excusé-e-s : Mme LEGRAIN, FOUCAULT, HUARD, RENIER.

Absent-e-s :

Ouverture 20H06.

1/ Ouverture de la séance par M. le Président :

En préambule : Philippe NICOLAS souhaite un très bon anniversaire à Bénédicte ALLARD.

Retour sur les activités chargées de la semaine par les membres du Comité Directeur.

Commission MiniBasket : proposition de réaménagement de la commission

Pôle Développement et Vivre Ensemble :

Présidente de la Commission MiniBasket : Béatrice RAIMBAULT

Pôle Compétitions :

Responsable des Compétitions MiniBasket : Véronique GUY

Vote du Comité Directeur : validation de la proposition à l'unanimité.

Thomas BOUSSEAU n'a pas participé au vote.

Préparation de la saison prochaine – sujets phares :

- Déploiement de la sectorisation
- Mission sur le patrimoine 49
- Basket féminin
- Mise en place de nouvelles compétitions (loisirs, U13, coupe des plus de 35 ans)
- Création d'un emploi supplémentaire

Repas de fin de saison du Comité le vendredi 24 juin.



Récompenses fédérales :

Remise lors d'une soirée spécifique.

Relance auprès des membres du Comité Directeur pour communiquer des noms.

2/ Retour sur les réunions de secteurs :

Echanges et retours sur ces échanges en réunions de secteurs.

Les élus remercient les sites hôtes qui ont joué le jeu d'une réception des clubs de qualité.

SAUMUROIS – Saint Saturnin sur Loire :

- Pas un gros enthousiasme mais approuvé - réunion descendante

ANGERS SUD – Comité :

- Intérêts différents
- Question sur un recrutement sauvage
- Clubs avec salariés vs clubs sans salarié
- Questions pratiques et organisationnelles

MAUGES EST – Tourmelay :

- Satisfait de l'approche du Comité et des échanges entre clubs

MAUGES OUEST – Pin en Mauges :

- Content de se retrouver
- Echanges entre clubs salariés et non-salariés
- Crainte du "recrutement"

SEGREEN – Ste Gemmes d'Andigné :

- Question sur la durée de la période du vacataire et de son temps/comité
- Secteur avec beaucoup d'après-midi découverte / camp découverte payant (connotation de performance plus que découverte)

CHOLET OUEST – JF Cholet :

- Beaucoup d'échanges
- Recrutement des vacataires ? Préfère que le recrutement passe par les clubs
- Interrogation sur la carte des secteurs

BAUGEOIS – Corné :

- Ecart de clubs/licenciés - interrogations différentes
- Réunion sympathique

ANGERS NORD - Avrillé :

- Très bien accueilli
- Pas beaucoup de questions
- 2 salariés de club présents



NORD ANJOU - Cantenay :

- Clubs qui se connaissent
- Partage d'expériences
- Question sur le financement des labels

CHOLET EST - Tessoualle :

- Très apprécié les échanges
- Des clubs ont appris des choses

3/ Décision sur une proposition « Patrimoine du Basket 49 » :

Présentation du projet par le Président, conformément à la présentation annexée.

Le sujet amène quelques questions et remarques des membres du Comité Directeur :

Noël LEFRERE insiste sur la question des frais d'auteur et constate que l'estimation du coût est élevée.

Jérôme JADEAU explique que le livre s'étalera sur 3 saisons. Des précisions financières sont apportées avant le vote. Le coût est étalé sur 3 saisons.

Les échanges sont enthousiastes et favorables.

Proposition de Jean-Paul MARTIN de solliciter les clubs ou les personnes qui ont vécu le basket à partir des années 1950...

Demande aux membres du CD de participer à la recherche de personnes susceptibles d'apporter des anecdotes.

Le projet est validé à l'unanimité par le Comité Directeur.

4/ Modifications règlementaires :

Présentation des modifications règlementaires

Challenge des Réussites :

- Modifications validées à l'unanimité

Bonifications, arbitrage et équipes PRM 1 et PRF 1 :

- Affiner la sémantique de l'article 2 : "passer l'examen et officier..." par la CDO
- Questionnement sur le passage d'un examen pour Gemma GOURDON
- Modifications votées : validation à la majorité



Organisation de la saison sportive seniors

Choix :

- 1 - Montées/descentes janvier
- 2 - Poule haute et poule basse
 - Modifications votées : le choix 2 est validé à la majorité

Règles de participation U20 à la Coupe Seniors

- 1 - Un U20 pourrait participer à tous les matchs Seniors Région et participer à la Coupe Senior (mais pas au challenge)
- 2 - Un U20 pourrait avoir participé à 2 matchs en Senior Région au maximum et participer à la Coupe Senior
- 3 - Un U20 ayant participé ne serait-ce qu'à un seul match en Senior Région ne pourrait plus participer à la Coupe Senior.
 - Modification votée : le choix 2 est validé à la majorité

Modifications du MiniBasket : validées à la majorité

5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023 :

Présentation du point financier par Jérôme JADEAU.

Le Président évoque le soutien financier de la Ligue apporté à hauteur de 2000€ (à tous les comités) et 2760€ (au titre du basket universitaire – entreprise et Open d'Anjou).

Tous les élus remercient la confiance de la Ligue des Pays de la Loire et le témoignage de son soutien financier sur des projets majeurs.

Delphine PASTEAU est félicitée pour son travail sur le partenariat.

6/ Tour rapide des commissions :

POLE ADMINISTRATIF :

Communication :

Préparation de la communication pour le tirage au sort des Coupes et Challenges Seniors du 23 mars au siège du Comité.

Licences :

Préparation d'un support de visioconférence pour que les clubs puissent avoir un accès à un mini support.



Salles et Terrains :

Richard POUTIER fait un point à date.

Système d'informations :

Bruno CHALOPIN doit contacter la Société Touiller pour la mise en place de notre nouveau Système d'Information.

POLE COMPETITION :

Sollicitation des élus sur les dernières manifestations de fin de saison ; à savoir les finales départementales de championnat seniors.

POLE FORMATION :

Point sur le colloque arbitres/entraîneurs : 50 inscrits.

Formation des dirigeants : des relances de Webinaires sont prévues.

POLE DEVELOPPEMENT ET VIVRE ENSEMBLE :

Point sur le Basket Tour, le 8 mai.

Relance auprès des élus pour le 8 mai et 3x3.

Open 3x3 se fera place François Mitterrand à Angers le 1 et 2 juillet 2022

7/ Questions et informations diverses :

Céline MARTIN développe les grands axes du Basket Féminin via une enquête en cours pour les jeunes licenciées qui n'ont pas repris de licence et via une rencontre de la section sportive féminine du district de football.

Valérie BARRE évoque le projet de soutien aux clubs dans le besoin. Les appels sont en cours. Un point de situation à date est effectué.

Bruno CHARBONNIER et Noël LEFRERE soulignent la convention de partenariat signée ce jour avec l'IRSS (Institut Régional Sport et Santé) au titre de la dispensation d'un Brevet Fédéral en collaboration.

Fin de séance : 23h12

Philippe NICOLAS
Président

Bruno CHALOPIN
Secrétaire de séance

Thomas BOUSSEAU
Secrétaire Général



ANNEXE :
PRESENTATION DU COMITE DIRECTEUR 5
DU 18.03.2022

SAISON 2021-2022



PRESENTATION DU COMITE DIRECTEUR N°5

18.03.2022



B CB 47



SOMMAIRE

- 1/ Ouverture de séance
- 2/ Retour sur les réunions de secteurs
- 3/ Décision sur la proposition de « Patrimoine du Basket 49 »
- 4/ Modifications réglementaires
- 5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023
- 6/ Tour rapide des pôles et commissions
- 7/ Questions et informations diverses



SOMMAIRE

- 1/ Ouverture de séance
- 2/ Retour sur les réunions de secteurs
- 3/ Décision sur la proposition de « Patrimoine du Basket 49 »
- 4/ Modifications réglementaires
- 5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023
- 6/ Tour rapide des pôles et commissions
- 7/ Questions et informations diverses



1/ Ouverture de séance

Prise de parole du Président du Comité

R B 4



SOMMAIRE

- 1/ Ouverture de séance
- 2/ Retour sur les réunions de secteurs
- 3/ Décision sur la proposition de « Patrimoine du Basket 49 »
- 4/ Modifications réglementaires
- 5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023
- 6/ Tour rapide des pôles et commissions
- 7/ Questions et informations diverses

2/ Retour sur les réunions de secteurs

Retour sur les réunions de secteurs :
retour des élus, impression et organisation



SOMMAIRE

- 1/ Ouverture de séance
- 2/ Retour sur les réunions de secteurs
- 3/ **Décision sur la proposition de « Patrimoine du Basket 49 »**
- 4/ Modifications réglementaires
- 5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023
- 6/ Tour rapide des pôles et commissions
- 7/ Questions et informations diverses



3/ Décision sur proposition « Patrimoine du Basket 49 »



Proposition d'une collaboration
pour l'écriture d'un ouvrage sur :

Laurent
BITEAU

L'HISTOIRE DU BASKETBALL DANS LE MAINE-ET-LOIRE

B B 49



3/ Décision sur proposition « Patrimoine du Basket 49 »

Objectif de l'ouvrage :

Conserver une mémoire écrite des événements et des personnages qui ont, depuis sa création, contribué à façonner, faire vivre et faire connaître le Comité 49 de BasketBall

Rédacteur de l'ouvrage :

Laurent Biteau,
Auteur, écrivain public et Biographe (ancien basketteur de CB)



3/ Décision sur proposition « Patrimoine du Basket 49 »

Différents aspects devront apparaître dans cette production, avec notamment :

- Création du basket et son arrivée en France / La FFBB et la FSCF.
- La création du Comité.
- Les patronages
- Le Comité et les départements voisins – La Ligue.
- Les sièges du Comité.
- Les terrains extérieurs et les pionniers de la balle en cuir.
- Les constructions des salles.
- Les premiers championnats.
- L'élite du basket en 49.
- Les grandes équipes par époque.
- Les shooteurs fous et grandes figures des terrains.

B B b



3/ Décision sur proposition « Patrimoine du Basket 49 »

- Le basket féminin en général et les 2 grandes équipes du 49 : l'aventure de la Vendéenne de Jallais + la professionnalisation avec l'UFAB.
- L'arrivée du minibasket en 49 : fête du MiniBasket et Père Noël du Baby
- Les Coupes et Challenges de l'Anjou.
- Les internationaux / Les grandes joueuses et les grands joueurs.
- Les grands dirigeants-tes / les grands arbitres / les grands entraîneurs-euses.
- Les rivalités et guerres de clochers.
- La ruralité et le maintien d'une vie sociale dans nos campagnes grâce au basket
- Les tournois (Pro stars – Mondial cadets - TIM ...).
- Les territoires : Angers – Cholet – Les Muges – Haut Anjou – Saumurois – Baugeois - Vignoble.
- L'avenir et les nouvelles pratiques.

La liste de ces points n'est évidemment pas exhaustive et devra être affinée.

30) B 4



3/ Décision sur proposition « Patrimoine du Basket 49 »

Cible:

- Associations, clubs, dirigeants du 49
- Instances fédérales
- Instances sportives, administratives et politiques
- Public de basketteuses et de basketteurs désireux de retrouver les moments clefs du déroulement de leur sport et/ou activité favorisés au sein de leur territoire

B CB B



3/ Décision sur proposition « Patrimoine du Basket 49 »

Rôle et posture du rédacteur vis-à-vis de son client :

Le rédacteur est le maître d'œuvre, le comité 49 est le maître d'ouvrage.

Le nombre de pages, le choix des thématiques, le mode de construction, les matériaux (type de livre), le choix des acteurs pour sa conception (mise en page et impression) sont de la décision du CD 49.

Outre l'expertise de son écriture, selon les besoins et le souhait du CD49, le rédacteur peut jouer un rôle de conseiller sur ces différents points.

Structure de l'ouvrage :

L'ouvrage retracera et respectera chronologiquement la vie et les événements majeurs du comité, mais mettra également en évidence sous forme d'encarts, de renvois ou de flashes encadrés, les divers points cités préalablement.

Sa structure devra donc être ludique, avec l'apport de visuels originaux, surprenants et permettant au lecteur de « picorer » des informations sans l'obligation de la rigueur chronologique pour sa compréhension

3/ Décision sur proposition « Patrimoine du Basket 49 »

Mode de fonctionnement :

Le sujet de cet ouvrage repose sur la collecte d'un nombre important de documents, parfois très anciens, voire rares ainsi que de témoignages oraux à recueillir à travers tout le département.

Aussi, le comité mettra autant que faire se peut et de manière ponctuelle, à disposition du rédacteur, une petite équipe en capacité de lui faciliter la tâche en particulier sur la connaissance des rouages du comité, ses personnages importants et emblématiques, ses événements phares.

Cette équipe pilotée par un référent, validera au cours de rendez-vous d'étapes, et tout au long de son écriture, l'avancée des travaux du rédacteur.



3/ Décision sur proposition « Patrimoine du Basket 49 »

Coût du projet :

- Le temps de recherche documentaire.
- Les recueils de témoignages
- La rédaction.
- La mise en page / Infographie
- L'impression.

Exemple de coût total : ouvrage sur Michel LEGER : 7600 €. TTC
Dans le cas d'un ouvrage sur le comité 49, il faudra rajouter le temps de recherche, d'étude documentaire de recueil de témoignages et un coût d'infographie beaucoup plus élevé.

Estimation de 12.000 à 14.000 € TTC

B B 4



SOMMAIRE

- 1/ Ouverture de séance
- 2/ Retour sur les réunions de secteurs
- 3/ Décision sur la proposition de « Patrimoine du Basket 49 »
- 4/ Modifications réglementaires
- 5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023
- 6/ Tour rapide des pôles et commissions
- 7/ Questions et informations diverses



4/ Modifications réglementaires : Challenge des Réussites

-Modification de la participation du groupement sportif organisateur du Challenge des Réussites.

Actuellement : selon le règlement : l'organisateur des finales seniors de la saison passée organise en novembre la soirée du Challenge des Réussites.

Proposition :

augmenter le ticket d'entrée pour organiser les finales pour les clubs candidats

retirer l'organisation de la soirée des Challenges Réussites

organiser la soirée du Challenge des Réussites par le Comité (à sa charge) avec les remises des récompenses fédérales

FFBB



4/ Modifications réglementaires : Challenge des Réussites

Cahier des Charges pour l'organisation Coupes et Challenges de l'Anjou Seniors

~~-ART 12 - Le club organisateur des finales aura la charge d'organiser en collaboration avec le Comité, la soirée des challenges des réussites (article 5 du règlement). Le groupement sportif garantira la possibilité de projeter des vidéos et servira un repas chaud aux convives.~~

- ART 9 - Le groupement sportif organisateur s'engage à verser avant la manifestation une participation au Comité de Basketball du Maine et Loire dont le montant est :

- ¼ Finales : 400 €uros
- ½ Finales : 800 €uros
- Finales : 1.700 €uros à **2500 €uros**

Les chèques seront retirés après la manifestation.

Règlement des Challenges des Réussites

Art. 5 – SOIREE DES REMISES

~~Le palmarès des Challenges des Réussites sera proclamé chaque année lors de l'assemblée générale à la suite du Bureau décideur des remises, par courrier nominatif aux groupements sportifs récipiendaires.~~

~~La remise des récompenses se fera lors d'une soirée spécifique : Challenges des Réussites et récompenses fédérales, à l'organisation du Comité de Basketball du Maine-et-Loire.~~

~~L'organisation de cette soirée est précisée dans le cahier des charges de l'organisation des Coupes et Challenges de l'Anjou seniors.~~

01 B S



4/ Modifications réglementaires : Bonification : arbitrage et équipes PRM1 PRF1

Le Pacte Officiels #TousEngagés FFBB : *diapo FFBB*

Le Pacte #TousEngagés contiendra dans la partie « engagement des clubs », l'article suivant (après validation / correction de la DAI) :

« En début de saison, chaque Groupement Sportif s'engage à inscrire un licencié en formation initiale départementale, qui devra assister avec assiduité à l'ensemble du parcours de formation, avoir une participation active et passer l'examen.

Pour les clubs de moins de 80 Licenciés, cette obligation ne sera effective qu'une saison sur deux.

Pour les clubs de plus de 300 licenciés, l'engagement sera d'inscrire chaque saison 2 licenciés.

En cas de non-respect de l'engagement, le club devra s'acquitter d'une amende de 250,00 € par stagiaire manquant, ne terminant pas la formation ou ne passant pas l'examen. »

• *Nous proposons de rajouter :*

« A titre expérimental, cet engagement pourra être complété puis bonifié par une Ligue Régionale ou un Comité Départemental après la validation de son comité directeur et l'accord du Bureau Fédéral »

B B 4



4/ Modifications réglementaires : Bonification : arbitrage et équipes PRM1 PRF1

La Ligue Régionale des Pays de la Loire considère que le Pacte ne sera que peu suivi d'effet, et souhaite donc être Ligue "Test" pour d'autres mesures.

Elle a constaté que si nous avions de (très) jeunes arbitres en formation, la principale difficulté se situe dans le manque d'arbitres adultes.

La Ligue donc a adopté un texte expérimental permettant de bonifier au classement les équipes (PNM, PNF, R2, R3, U20M) qui, à l'engagement, fournissent le nom d'un arbitre stagiaire officiel majeur, qui ira au bout de sa formation et officie 10 rencontres.



4/ Modifications réglementaires : Bonification : arbitrage et équipes PRM1 PRF1

- 1 - A l'engagement, l'équipe inscrit : Un arbitre majeur stagiaire Dept (un arbitre stagiaire ne peut représenter qu'une seule équipe)
- 2 – L'arbitre stagiaire **majeur** devra assister avec assiduité à l'ensemble du parcours, avoir une participation active, passer l'examen et **officier un minimum de 10 matchs** au cours de la saison concernée.
- 3 - Avant la fin du championnat, après la journée 8 retour pour les poules de 14 et la journée 1 retour (2ème phase) pour les poules de 6, une bonification en points est attribuée à l'équipe
- 4 – La bonification est de 2 pts au classement pour une équipe évoluant dans une poule de 14
- 5 – La bonification est de 1 pt au classement pour une équipe évoluant dans une poule de 6
- 6 – En cas de championnat en plusieurs phases, le ou les points de bonifications sont accordés pour la dernière phase au regard du nombre d'équipes engagées dans chaque poule

B B h



4/ Modifications réglementaires : Bonification : arbitrage et équipes PRM1 PRF1

Règlement spécifique du championnat départemental Seniors

Ajout Art 12

ARTICLE 12 : exclusivement pour les équipes PRM1 et PRF1 - Bonification en lien avec l'arbitrage :

- 1 - A l'engagement, l'équipe inscrit : Un **arbitre majeur stagiaire Départemental** (un arbitre stagiaire ne peut représenter qu'une seule équipe)
- 2 - L'arbitre stagiaire majeur devra assister avec assiduité à l'ensemble du parcours, avoir une participation active, passer l'examen et officier un minimum de **10 matchs** au cours de la saison concernée.
- 3 - Avant la fin du championnat, après la journée 8 retour pour les poules de 14 et la journée 1 retour (2ème phase) pour les poules de 6, une bonification en points est attribuée à l'équipe
- 4 - La bonification est de 2 pts au classement pour une équipe évoluant dans une poule de 14
- 5 - La bonification est de 1 pt au classement pour une équipe évoluant dans une poule de 6
- 6 - En cas de championnat en plusieurs phases, le ou les points de bonifications sont accordés pour la dernière phase au regard du nombre d'équipes engagées dans chaque poule

2) B 4



4/ Modifications réglementaires : Organisation de la saison sportive seniors

-Décision sur l'organisation de la saison seniors :

La saison dernière : première phase puis deuxième phase en poules hautes (jouer la montée) et basses (jouer le maintien)

Cette saison : décision du Comité Directeur (pour une saison) : première phase puis montées et descentes à la mi-saison et deuxième phase (avec montées et descentes de fin de saison)



4/ Modifications réglementaires : Organisation de la saison sportive seniors

Ecriture réglementaire :

Soit les règlements de la saison sont conservés (2021-2022)

Soit reprise des règlements sportifs seniors de la saison 2020-2021

Mise à jour en conséquence de la décision

B CB 4



4/ Modifications réglementaires : Règles de participation U20 à la Coupe Seniors

- Participation des U20 ayant participé à des rencontres de championnat régional en Coupe de l'Anjou Seniors.

Actuellement, selon l'article 11.4:

le U20 qui joue en senior région peut jouer en Coupe de l'Anjou Seniors

Conflit entre le tableau récapitulatif et le règlement en vigueur



4/ Modifications réglementaires : Règles de participation U20 à la Coupe Seniors

Schéma explicatif

B CB 43



4/ Modifications réglementaires : Règles de participation U20 à la Coupe Seniors

Règlement sportif des Coupes et Challenges de l'Anjou Seniors

4. Un joueur ou une joueuse U20 ou U18 ou U17 ayant disputé, au cours de la saison, une rencontre de championnat Région seniors, U20 ou U18 ou U17 se trouve exclu-e du Challenge seniors.

OU

4. 1. Un joueur ou une joueuse U20 ou U18 ou U17 ayant disputé, au cours de la saison, une rencontre de championnat Région seniors, U20 ou U18 ou U17 se trouve exclu-e du Challenge seniors.

4.2. Un joueur ou une joueuse U20 ou U18 ou U17 ayant disputé, au cours de la saison, plus de 2 rencontres de championnat Région seniors, U20 ou U18 ou U17 se trouve exclu-e de la Coupe seniors.

OU

4. Un joueur ou une joueuse U20 ou U18 ou U17 ayant disputé, au cours de la saison, une rencontre de championnat Région seniors, U20 ou U18 ou U17 se trouve exclu-e de la Coupe et du Challenge seniors.

+ MISE A JOUR DU TABLEAU RECAPITULATIF EN CONSEQUENCE

01 B 13



4/ Modifications réglementaires : Label Départemental du MiniBasket

-Mises à jour réglementaires

R B 43

4/ Modifications réglementaires : Label Départemental du MiniBasket

4.2 – Organisation de l'année de validation :

Suite à la validation de l'inscription du groupement sportif au label, une rencontre sera programmée entre le club, **représenté au minimum par le référent du projet label MiniBasket** et le Comité Départemental de BasketBall du Maine-et-Loire, représenté par un élu et/ou un membre de la Commission MiniBasket et/ou un salarié.

Cette rencontre, obligatoire dans le cadre du projet de labellisation ou de renouvellement, permettra de planifier le travail à engager et établir un suivi entre le groupement sportif et le Comité sur les actions proposées. Le club, par le biais de son éducateur ou de son élu, sera en contact direct avec le Comité, par le biais du salarié ou de l'élu durant toute la saison sportive afin d'apporter des réponses et un soutien dans le développement de(s) projet(s). Cette rencontre, obligatoire dans le cadre du projet de labellisation ou de renouvellement, permettra de planifier le travail à engager et établir un suivi entre le groupement sportif et le Comité sur les actions proposées. Le club, par le biais de **son référent du projet label MiniBasket** sera en contact direct avec le Comité, **représenté par un élu et/ou salarié** durant toute la saison sportive afin d'apporter des réponses et un soutien dans le développement de(s) projet(s).



4/ Modifications réglementaires : Label Départemental du MiniBasket

4.2 – Organisation de l'année de validation :

4.3 – Evaluation et validation :

En cas de validation, le club doit organiser une remise officielle des dotations lors d'un événement MiniBasket avant la fin d'année civile de validation du label. Cette manifestation est libre d'organisation par le club et devra être communiquée au Comité Départemental au moins 30 jours en amont afin d'assurer la présence d'un élu et/ou salarié du Comité.



4/ Modifications réglementaires : Règles de jeu du MiniBasket

Art. 2.1 – Première Phase des engagements

Les groupements sportifs peuvent engager des équipes U9 et U11 via la plateforme. La date limite des engagements pour la première phase est prévue trois semaines avant la première journée de championnat. La première journée de championnat est établie en fonction du calendrier sportif.

~~Les groupements sportifs peuvent engager des équipes U9 et U11 en cours de saison pour les deuxièmes et troisièmes phases. La date limite des engagements est établie lors de la dernière journée de championnat de la phase précédente.~~

Art. 2.2 – Deuxième Phase des engagements

~~La Commission MiniBasket est responsable de la composition des poules. Le calendrier et les poules sont transmises aux clubs, au plus tôt, deux semaines avant la première journée de championnat.~~

Les groupements sportifs peuvent engager de nouvelles équipes U9 et U11 en cours de saison pour les deuxièmes et troisièmes phases. La date limite de ces nouveaux engagements est fixée à la dernière journée de championnat de la phase précédente, soit via la plateforme ou soit par mail au Comité.

LB CB



4/ Modifications réglementaires : Règles de jeu du MiniBasket

Art. 1.3 – Règle des 30 points

En MiniBasket l'écart de points entre 2 équipes ne peut excéder 30 points, afin de valoriser l'apprentissage du basket et non le score. Lorsque l'écart entre les deux équipes est de 30 points, le score au tableau et sur la feuille de marque est gelé jusqu'à la fin du temps réglementaire.

Lors de la rencontre, ne pas attendre de mener de 30 points pour mettre des règles en place. Si une équipe domine l'adversaire rapidement, même de 10 points, commencer à donner des consignes en s'aidant du sous-main mis à disposition par la commission MiniBasket.

Art. 8 – Les fautes (ajout)

8.8 En MiniBasket, le cumul des fautes par équipe n'existe pas (ni par période de jeu, ni par mi-temps), il n'y aura donc pas de réparation possible.

57 OB 13

- 1/ Ouverture de séance
- 2/ Retour sur les réunions de secteurs
- 3/ Décision sur la proposition de « Patrimoine du Basket 49 »
- 4/ Modifications réglementaires
- 5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023
- 6/ Tour rapide des pôles et commissions
- 7/ Questions et informations diverses



**5/ Point financier et approche
des dispositions financières 2022-2023**

**Budget prévisionnel 2021 – 2022
AG du 18 Juin 2021 aux Ponts de Cé**

13000 licenciés

=

perte de 73 000 €

B B h



5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023

Atterrissage prévisionnel
Saison 2021 - 2022

+ 50 000 €

B CB 4

5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023

Les principales explications :

16000 licenciés : 23 000 €

Produits sur exercice antérieur : 24 000 €

Fonds de reconquête : 12 000 €

Aides covid : 18 000 €

Mécénat, partenariats : 13 000 €

Autres charges, autres achats : - 29 500 €



5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023

Simulation budget 2022 - 2023

sans évolution des cotisations des licences

- 16 000 €

CB 43

- 1/ Ouverture de séance
- 2/ Retour sur les réunions de secteurs
- 3/ Décision sur la proposition de « Patrimoine du Basket 49 »
- 4/ Modifications réglementaires
- 5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023
- 6/ **Tour rapide des pôles et commissions**
- 7/ Questions et informations diverses



6/ Tour rapide des pôles et commissions

POLE ADMINISTRATIF

POLE COMPETITIONS

POLE FORMATIONS

POLE DEVELOPPEMENT ET VIVRE ENSEMBLE

POLE FINANCIER

B B 4

- 1/ Ouverture de séance
- 2/ Retour sur les réunions de secteurs
- 3/ Décision sur la proposition de « Patrimoine du Basket 49 »
- 4/ Modifications réglementaires
- 5/ Point financier et approche des dispositions financières 2022-2023
- 6/ Tour rapide des pôles et commissions
- 7/ Questions et informations diverses



7/ Questions et interventions diverses

Tour de table questions et informations diverses

B CB 4

facebook®



twitter

COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKETBALL DU MAINE ET LOIRE

6 rue Pierre de Coubertin

49130 LES PONTS DE CE

TEL : 02.41.47.56.47

secretariat@maineetloirebasketball.org

www.maineetloirebasketball.org

B B 47